

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 10 JANVIER 1890

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION



PROVINCE DE QUEBEC

Département des Terres de la Couronne.

Section des Bois et Forêts.

QUÉBEC, 9 NOVEMBRE 1889.

AVIS est par le présent donné, que, conformément aux articles 1334, 1335 et 1336 des Statuts Refondus de la Province de Québec, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans les salles de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, JEUDI, le 9 JANVIER prochain, à 10 h. 30 m. A. M. aux conditions insérées ci-après, savoir :

Agence de l'Ottawa Supérieur.

Número	Locations de coupes de bois.	Superficie Milles carrés
N. 10,	2nd rang, Bloc A.	25
S. 10,	2nd do do do	25
N. 11,	2nd do do do	25
S. 11,	2nd do do do	25
N. 12,	2nd do do do	25
S. 12,	2nd do do do	25
N. 10,	3me do do do	25
S. 10,	3me do do do	25
N. 11,	3me do do do	25
S. 11,	3me do do do	25
N. 12,	3me do do do	25
S. 12,	3me do do do	25

No.	Rivière Ottawa,	Superficie Milles carrés.
572,	do	34
573,	do	25
574,	do	21
575,	do	25
576,	do	25
577,	do	25
578,	do	25
579,	do	25
580,	do	25
581,	do	25
582,	do	17
583,	do	15
584,	do	33½
585,	do	25
286,	do	25
587,	do	25
588,	do	25
589,	do	25
590,	do	29
591,	do	24
592,	do	25
593,	do	25
594,	do	25
595,	do	32
596,	do	19
597,	do	31½
598,	do	25
599,	do	25
600,	do	25
601,	do	23
602,	do	14
603,	do	10
604,	do	17
605,	do	23
606,	do	23
607,	do	22
608,	do	26
609,	do	11
610,	do	22
611,	do	17
612,	do	19
613,	do	19
614,	do	7

Superficie totale..... 1293

Agence du Lac Saint-Jean.

No. 123,	Rivière Petite Péribonka,	50
124,	do do do	50
126,	do Péribonka,	42
129,	do aux Iroquois,	15
133,	do Ouatchouan Ouest,	12
134,	do do do	73½
135,	Arrière do do	16
136,	do do do	20
137,	Lac des Commissaires, S. E.,	30
138,	Arr. Lac des Commiss. do	20
139,	Lac des Commissaires, S. O.,	24
140,	Arr. Lac des Commiss. do	20
141,	Rivière Métabetchouan,	20
141,	do do do	17
No. 142,	do do do	25
144,	do do do	20
144,	do do do	20
145,	Ouest du Lac Kamamintigongue,	36
No. 150,	Canton DeQuen,	23
155,	do Boileau,	13
159,	Rivière Cyriac,	16½
160,	do do do	26
161,	do do do	36½
162,	do do do	37½
163,	do Pika,	51
164,	do do do	26½
165,	do do do	23½
166,	Rivière Mistassibi Ouest,	10
167,	do do Est,	10

Superficie totale 720 1/2

Agence du Saint-Maurice.

Localité.	Superficie Milles carrés.
No. 7, E. Rivière Batiscan,	24

Agence de Rimouski.

Location, No. 1, canton Neigocte,	22½
do No. 2, do do	8½
do No. 2, canton Macpès,	12½
do Rivière Causapsoul, Nord,	10
do do do Sud,	10
do No. 2 Rivière Humqui,	6
do No. 3, do Nemtoyé,	20
Total	86½

Agence du Saguenay.

Location, Tadoussac, Est,	5
do Rivière Manitou, No. 1 Est,	30
do do No. 2, "	30
do do No. 3, "	30
do do No. 1 Ouest,	30
do do No. 2 "	30
do do No. 3 "	30
Rivière Grande Trinité No. 1 Est	50
do do No. 2 do	50
do do No. 1 Ouest	50
do do No. 2 do	50
do do No. 1 Est	14
do do No. 2 do	14
do Calumet No. 1 Est	25
do do No 1 Ouest	25
Location Canton Laflèche	18
do Rivière Sault au Cochon No. 4 Est	40
do do No. 2 do	20

Superficie totale..... 599

Agence de Gaspé.

Location, Baie du Gaspé Sud	11
do do Nord	9½
do Sydney Sud	17½
do Rivière St-Jean No 1, Sud	12
do do Nord	14
do do Darmouth Sud	24
do do do Nord	18½
Arrière do do Nord	52

Superficie totale..... 142½

Agence de Granville.

Location, canton Armand, rang E	24
do canton Armand	19
do No. 45, rivière St-François	14
do No. 46, do do	16½
do No. 47, do Noire	38
do canton Parke No 2	24

Superficie totale..... 113½

Agence de Bonaventure Ouest.

Location Ruisseau Tom Ferguson	16
do Rivière Escuminac	10
do Canton Nouvelle-Ouest	9
do Ruisseau Glen	2
do Rivière André	6
do Arrière rivière Nouvelle-Ouest	10
do Ruisseau du Moulin No. 2	12
do Arrière ruisseau du Moulin, Nord	10½
do do do Sud	5
do Canton Carleton No 2	4
do Canton Ristigouche	2

Superficie totale..... 88½

Agence Saint-François.

Location, Canton Emberton	17
do do Chesham No. 1	19½
do do Chesham No. 2	26½

Superficie totale 63

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les locations ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix qui sera fixé le jour de la vente.

Ces locations seront adjugées aux plus hauts enchérisseurs. Le prix d'achat et la rente foncière de la première année, par mille carré, devront être payés, dans tous les cas, avant l'adjudication finale, autrement la vente sera nulle et non avenue.

Les locations une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en vigueur ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des Agents, que cela concerne, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

E. E. TACHÉ,

ASSISTANT-COMMISSAIRE T. C.

N.-B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par ordre en conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.



Province de Québec.

Avis Public.

VENTE PUBLIQUE DE BAUX DE TERRAINS CONFÉRANT DES DROITS DE PÊCHE.

JEUDI et VENDREDI, les 9e et 10e jours de JANVIER prochain (1890), à 10.30 A. M., dans l'une des salles du Département des Terres de la Couronne, à Québec, se-

ront vendus à l'enchère, des baux de terrains non encore concédés, bordant les rivières à saumon et autres et bon nombre de lacs. Ces baux expireront le 31 décembre 1899.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Département des Terres de la Couronne, Québec. On pourra se procurer gratuitement des listes de ces lacs et rivières en s'adressant au Département des Terres de la Couronne, à Québec.

GEO. DUHAMEL, Commissaire des Terres de la Couronne. Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 Octobre 1889.

N. B.—Aucun journal n'est autorisé à reproduire l'avis ci-dessus sans titre permission spéciale du Commissaire des Terres de la Couronne.

FEUILLETON

LES DEUX SŒURS.

PREMIÈRE PARTIE.

XVII

(Suite.)

—Maintenant monsieur, reprit Manette, je voudrais vous demander un nouveau conseil.

—Je suis entièrement à votre service.

—Bien que je sois née en France, je suis tout à fait étrangère à ses usages, ainsi que vous l'avez remarqué l'autre jour, et j'ignore comment on y gouverne ses intérêts; j'ai donc absolument besoin d'un conseiller, qui soit en même temps un peu mon ami.

—Si vous m'en jugez digne, madame, s'empressa de répondre le notaire, je serai l'un et l'autre.

—Veuillez donc m'écouter, monsieur. J'ai à toucher à la caisse de M. de Rothschild la somme d'un million et demi que représentent actuellement des lettres de change.

Le notaire eut un haut-le-corps et répéta abasourdi :

—Un million et demi !

—Que dois je faire de cette somme ? demanda Manette.

—Oh ! l'emploi en est des plus faciles : vous donnerez l'ordre à un agent de change de vous acheter au comptant, pour un million de rentes sur l'Etat et cent mille francs d'obligation de chemins de fer. Prêter à l'Etat et à nos grandes compagnies industrielles est un placement qui ne court aucun risque. Votre argent sera représenté par des titres qui vous donneront une moyenne d'intérêt de près de six pour cent.

—Voilà qui est admirable, monsieur, et je m'applaudis de vous avoir consulté ; je crois que j'attendrai assez vite aux choses de finance. Mais quand j'aurai ces titres, qu'en ferai-je ? car je ne voudrais pas les garder chez moi, en admettant même qu'il n'y ait pas de voleur en France.

—En bien ! répondit le notaire en souriant, vous mettez vos titres en dépôt à la Banque de France La Banque vous ouvrira un compte, elle opérera le recouvrement des intérêts des titres, et vous n'aurez qu'à prendre de l'argent sur votre crédit lorsque vous en aurez besoin.

—Je crois comprendre... Si j'osais encore vous demander un service...

—Lequel ?

—Ce serait de m'aider à faire tout ce que vous venez de m'indiquer.

—Ne suis-je pas tout à votre disposition ?

—Merci, monsieur, dit Manette d'un ton pénétré, je suis heureuse de m'être adressée à vous.

Le jour même, l'argent fut touché chez Rothschild, déposé provi-

soirement chez le notaire, et un agent de change fut chargé d'acheter les rentes et les obligations. En huit jours, tout fut acheté, payé, et les titres déposés à la Banque au nom de Marie Anne Biron. Celle-ci avait raconté au notaire, qui, nous devons le dire, méritait sa confiance, une partie de son histoire et de celle du docteur Grandier ; mais elle n'avait pu dire tout ce qu'elle avait vu et entendu de la cassette.

Cependant les réponses de Holland, impatiemment attendues arrivèrent. Elles furent pour Manette une nouvelle déception, mademoiselle Virginie Grandier ou de Loubel n'avait pas reparu à Amsterdam depuis qu'elle avait quitté la Hollande avec sa mère, et malgré les informations qui avaient été prises partout, on regrettait de ne pouvoir fournir aucun renseignement. D'un autre côté, l'avis inséré dans les journaux ne donnait pas un meilleur résultat. Une seconde insertion eut lieu sans plus de succès.

Manette était désespérée. Un soir, elle alla trouver le notaire.

—Monsieur, lui dit-elle, demain je quitterai Paris où je suis depuis six semaines ; j'éprouve le besoin de revoir les montagnes des Ardennes où je suis née ; il faut que je m'agenouille et prie sur un tombeau, peut-être sur celui de mon père est couché dans la cathédrale à côté de sa mère, de ma mère, où je me fixerai ; mais aussitôt que j'aurai déposé quelque chose, je vous dirai.

Vous m'informez aussitôt, monsieur, dès que vous aurez un indice quelconque, le notaire se réjouissait. Et puis, bien que je ne sois pas faite au bruit, au mouvement des grandes villes, je viendrai à Paris quelquefois ; j'irai aussi ailleurs. Je chercherai de mon côté, monsieur, car il faut que nous les retrouvions, les pauvres malheureux, il le faut.

Elle quitta le notaire en lui laissant une seconde somme de dix mille francs.

Le lendemain, ayant revêtu son costume hindou pour prendre un vêtement français de femme du peuple, ce qui avait beaucoup étonné le propriétaire de l'hôtel, elle se mit en route pour les Ardennes.

Elle arriva au chef-lieu du canton, où elle laissa provisoirement ses malles, et, le lendemain sous son bras, un petit sac de voyage à la main, elle prit à pied le chemin de Marangue. Mais ne voulant pas se faire voir dans le village, elle tourna autour des maisons et gagna le cimetière, où elle entra. Elle avait une excellente mémoire, car elle retrouva immédiatement l'endroit où sa mère avait été enterrée. Sur ce carré de terre depuis longtemps délaissée, poussaient toutes sortes de grandes herbes, des ronces et des orties. Manette se mit à genoux et pria avec un pieux recueillement.

Ensuite elle sortit du cimetière et se dirigea vers les huttes. La nuit commençait à venir. Elle arrivait au-dessus de la montée, lorsqu'elle rencontra un homme portant sur son épaule une congée. L'homme la salua. Il allait continuer son chemin sans rien dire. Elle l'arrêta.

(A continuer.)

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 10 JANVIER 1890.

La Situation Financière en 1887 et 1890.

Les orateurs et les journaux qui soutiennent la candidature de M. Savignac, ne cessent de crier sur tous les tons contre la politique financière du gouvernement-Mercier. A les entendre on croirait vraiment que M. Mercier, à son arrivée au pouvoir, a trouvé le coffre plein, le crédit public bien assis, la situation financière excellente, mais que depuis trois ans tout marche à la ruine.

C'est pourtant tout le contraire qui est vrai, ainsi que nous allons le démontrer en peu de mots.

SITUATION FINANCIÈRE LE 1^{ER} FÉVRIER 1887.

Le premier janvier 1887, le gouvernement Ross reçut du gouvernement fédéral six cent mille piastres c'est-à-dire six mois du subside annuel payé par le Trésor fédéral à la Province de Québec.

Le 27 janvier 1887, MM. Ross et Taillon furent battus en chambre; le 29 ils résignèrent et furent remplacés par M. Mercier et ses collègues.

Que restait-il dans la caisse des six cent mille piastres reçues le 1^{er} janvier, vingt sept jours auparavant?

PAS UN SEUL SOU.

Bien plus, des chèques avaient été donnés pour lesquels il n'y avait pas de fonds aux Banques. Le compte à la Banque de Montréal était même excédé de plusieurs milliers de piastres.

Voici en effet, ce que nous lisons à la page 28 du discours de l'Hon. M. Shehyn, prononcé en chambre le 12 avril 1887.

"En arrivant au trésor, j'ai demandé à M. Machin, le sous-trésorier, un état de la caisse ainsi que des recettes et des dépenses pour le reste de l'exercice en cours. Cet état me fut remis peu de temps après.

Je constatai que tout ce que nous avions en banque d'argent disponible pour payer les dépenses ordinaires du service public, était l'énorme somme de \$19,240.49, c'est-à-dire \$15,540.86 à la Banque Union et \$3,699.63 à la Banque des Cantons de l'Est.

Je constatai d'un autre côté que le 31 janvier le compte du gouvernement à la Banque de Montréal, accusait un découvert de \$21,568.05, qu'il y avait au bureau du Trésor pour \$14,832.88 de mandats en souffrance et un ordre en Conseil autorisant le paiement d'une somme de \$35,000.00 à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, à compte de son subside, c'est-à-dire qu'il y avait pour SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT PIASTRES de réclamations dues et exigibles et seulement DIX-NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE PIASTRES en disponibilité pour acquitter ces dettes de sorte qu'il y avait un découvert de CINQUANTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE PIASTRES!

Qu'étaient devenues les six cent mille piastres reçues le 1^{er} janvier 1887 par le gouvernement Ross-Taillon? Elles avaient disparu en vingt-sept jours.

Non seulement il n'en restait plus rien; mais encore il manquait cinquante deux mille piastres au gouvernement pour payer ce qu'il devait et ses chèques s'accumulaient chez le Trésorier sans un seul sou pour les payer.

Mais ce n'est encore là qu'un coin du tableau de la ruine et de la dilapidation que le gouvernement Mercier trouva à son entrée au pouvoir.

Il fallait, en arrivant, non-seulement faire face aux obligations échues, telles que mentionnées plus haut, mais il était nécessaire de trouver les moyens de maintenir le

crédit public et rencontrer les montants qui devenaient constamment échus.

Les obligations que le gouvernement se trouvait obligé d'acquitter dans les trois premiers mois de son existence s'élevaient à l'énorme somme de un million et cinquante mille piastres, suivant un tableau inséré à la page 29 du Discours de l'Hon. M. Shehyn, et toutes les recettes sur lesquelles il pouvait compter n'étaient que de quatre cent onze mille piastres, laissant un déficit certain de six cent quarante mille piastres.

La position pouvait donc se résumer en deux lignes:

*Pas un sou dans la caisse ;
Cinquante deux mille piastres à payer de suite ;
Déficit certain dans les trois premiers mois, de six cent quarante mille piastres.*

Il fallait un homme d'un courage peu ordinaire pour entreprendre de sortir la province de pareils embarras, et d'une habileté rare pour y réussir.

L'Hon. M. Shehyn n'hésita pourtant pas un instant. Il commença par emprunter un montant de \$300,000 pour faire face aux premiers besoins; puis il se hâta de collecter les arriérés que ses prédécesseurs avaient laissés accumuler. Il retira \$100,000.00 de la province d'Ontario; \$125,000.00 de la ville de Montréal; il fit collecter les arriérés de la taxe commerciale, et de cette manière, il fit face à toutes les difficultés, paya les créanciers de la province, continua les travaux publics commencés, rétablit la confiance et le crédit, et renouvela en quelques mois la face des affaires.

Mais ce n'est pas tout. Les dettes et obligations mentionnées plus haut, étaient à peine le quart de toutes celles qui existaient.

En référant au préambule de la loi de 1887—50 Vict. chap. 2, on trouve que la dette flottante au 31 janvier 1887 était de trois millions sept cent soixante et trois mille quatre cent trente quatre piastres, et qu'il était nécessaire de faire certains nouveaux travaux pour deux cent soixante et quatorze mille piastres, formant un total de plus de quatre millions de piastres, que le gouvernement pouvait être appelé d'un jour à l'autre à payer, sans avoir un sou disponible à cet effet.

C'est alors qu'il décida d'emprunter à trente ans et à quatre pour cent, une somme de trois millions cinq cent mille piastres, afin de couvrir cette dette flottante.

Cet emprunt fut effectué sous les circonstances les plus favorables et rapporta un montant excédant toutes les opérations précédentes.

M. Chapleau avait fait en 1882 un emprunt à Paris à quatre et demi pour cent d'intérêt.

Savez-vous combien la province a perdu avec M. Chapleau et gagné avec M. Mercier dans ces deux opérations.

L'Hon. Trésorier l'explique comme suit dans son discours prononcé en chambre le 15 juin 1888, page 985 du *Hansard*:

Gagné sur intérêt.....\$ 700,000.00
Gagné sur le capital.. 325,653.68
Intérêt sur le gain... 516,245.60

Total.....\$1,538,899.28

Grâce à cet emprunt, le gouvernement n'a plus été obligé d'emprunter des Banques et de payer cinq pour cent d'intérêt comme le faisaient MM. Ross et Taillon et il a payé ses obligations à mesure qu'elles devenaient échues.

Ce n'est pas tout, le gouvernement se propose en outre de convertir la dette actuelle qui porte quatre, quatre et demi et cinq pour cent d'intérêt en nouvelles obligations portant seulement trois et demi pour cent d'intérêt, et il sauvera de cette manière une somme de deux cent cinquante mille piastres, qui seront employées au développement de l'agriculture et de la colonisation.

C'est par ces grandes mesures de progrès que le crédit de la province a

été relevé, que le désordre des finances a été réparé, et que l'on prépare une période de bonheur et de prospérité qu'elle n'a jamais connue sous le régime des Chapleau, des Mousseau, des Ross et des Taillon, auquel M. Savignac voudrait nous ramener.

LES RECETTES ET LES DÉPENSES.

L'opposition fait grand tapage et s'efforce de jeter de la poudre aux yeux des gens en criant bien fort que le gouvernement-Mercier a augmenté les dépenses.

Mais elle n'a pas l'honnêteté de dire qu'il a aussi augmenté les revenus dans une bien plus forte proportion, et cela sans ajouter un seul sou aux taxes payées par le peuple.

Elle n'a pas non plus l'honnêteté d'ajouter que depuis 1887 il n'y a plus de déficits comme c'était la règle invariable sous le régime Ross-Taillon.

Elle n'a pas non plus l'honnêteté de reconnaître que depuis trois ans les recettes excèdent les dépenses, et que ce surplus a été répandu sur toutes les parties de la province en octrois spéciaux pour les chemins, les ponts, les couvents, les collèges, les hôpitaux, les sociétés d'agriculture, etc.

La chose est claire: on ne tente pas d'instruire le peuple; on veut seulement l'aveugler, lui faire tourner le dos à ses vrais amis et le jeter dans les bras des exploités.

Voyons donc les faits et les chiffres en détail:

Pour l'année finissant le 30 juin 1887—dernière année du régime Ross-Taillon, nous trouvons les chiffres suivants:

Dépenses ordinaires \$3,289,697.78
Recettes ordinaires 2,965,446.62

Déficit \$324,251.16

Pour l'année finissant le 30 juin 1888, sous le régime Mercier, nous trouvons:

Recettes ordinaires \$3,738,228.39
Dépenses ordinaires 3,365,062.06

Surplus \$373,166.33

Pour l'année expirée le 30 juin 1889, nous trouvons:

Recettes ordinaires \$3,450,000.00
Dépenses ordinaires 3,405,677.00

Surplus \$44,323.00

Pour 1889-90 les estimations sont comme suit:

Recettes ordinaires \$3,465,672.80
Dépenses ordinaires 3,353,170.81

Surplus \$52,501.99

En trois ans d'administration, le gouvernement-Mercier a donc réussi à accumuler un SURPLUS DE QUATRE CENT SOIXANTE ET DIX MILLE PIASTRES, à la place des perpétuels déficits conservateurs.

Comment est-il parvenu à ce résultat?

Par une perception honnête du revenu et en faisant payer aux marchands de bois une plus juste proportion des charges publiques.

La conséquence de la surveillance établie sur le commerce de bois a été une augmentation de quatre cent mille piastres dans le revenu du Département des Bois et forêts seul.

On crie à l'augmentation de la dépense. Mais n'est-il pas évident qu'en bonne politique, l'augmentation du revenu devait être dépensé et il l'a été en encouragements à l'agriculture, à la colonisation, aux collèges et aux couvents.

Le comté de Berthier aurait-il été traité généralement comme il l'a été, si le Trésorier avait enfermé son argent dans le coffre et refusé de lui donner un seul centin?

Combien le comté a-t-il reçu des gouvernements Chauveau, Ouimet, de Boucherville, Chapleau, Mousseau et Ross pendant les vingt ans qu'ils ont gouverné la province?

Pas un seul sou.

Combien le comté a-t-il reçu depuis trois ans que M. Mercier gouverne?

Des milliers et des milliers de piastres.

La raison en est simple:

Les gouvernements conservateurs enrichissaient les marchands de bois et appauvrirent le peuple.

Le gouvernement-Mercier fait payer aux marchands de bois leur juste part des charges publiques, et il répand le montant ainsi collecté sur la masse de la population.

Au peuple de juger entre ces deux politiques.

Au peuple de dire s'il préfère le régime des surplus et des généreux octrois du gouvernement, au régime de la mesquinerie et des déficits des Ross et des Taillon.

LES COMMISSIONS SOUS LE GOUVERNEMENT-ROSS ET SOUS LE GOUVERNEMENT-MERCIER.

Les orateurs de l'opposition parlent beaucoup en comité, mais pas en assemblée publique, de la commission de deux et demi pour cent qui a été accordée à M. Baussoléil pour percevoir les arriérés de la taxe commerciale.

Ils oublient toujours de dire que le gouvernement Ross-Taillon payait le double—cinq pour cent—pour faire le même ouvrage à leurs propres officiers.

Mais ne disent pas non plus que depuis vingt ans ils accordent à tous les officiers du revenu des commissions de cinq à vingt cinq pour cent.

Mais lisez la lettre suivante du Contrôleur du revenu et vous serez édifié:

Département du Trésor,
Québec, 28 Juin 1889.

Monsieur,

Me référant à la question de la commission accordée aux percepteurs du Revenu de la province pour les perceptions faites par eux en rapport avec les divers services j'ai l'honneur de vous dire que:

Pour les services du fonds de bâtisses et des jurés, de l'entretien des prisons communes et des écoles d'industrie, chaque percepteur a droit à une commission de cinq pour cent.

En 1883 et 1884 une commission de cinq pour cent fut aussi payée à M. Lambé par le gouvernement à temps pour la perception des taxes imposées sur les corporations commerciales.

Dans le service des licences, chaque percepteur reçoit une commission de DIX POUR CENT sur les droits de licences d'anbergers et d'hôtels de tempérance de DOUZE ET DEMI POUR CENT sur toutes les autres licences émises par lui et de deux et demi pour cent sur le montant des droits imposés sur les ventes par encan. Les percepteurs ont aussi droit à un honoraire d'une piastre sur chaque licence émise.

Pour ce qui est des amendes; les percepteurs ont droit à une part de toute amende, GÉNÉRALEMENT LE QUART (Art. 1076 S. R. P. Q.) mais à Montréal, cette part est fixée à quinze piastres.

Outre sa part des amendes chaque percepteur reçoit une commission de DIX POUR CENT sur la part afférente au gouvernement de toute amende recouvrée.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) A. BROSNAN,

Contrôleur du Revenu.

Est-ce assez clair?

On se plaint d'une commission de deux et demi pour cent donnée à M. Baussoléil qui a fait entrer cinq cent mille piastres dans la caisse; mais on se réjouit de payer à des officiers qu'ils ont nommés, depuis cinq jusqu'à douze et demi et même vingt-cinq pour cent!

A Montréal, où la perception excède trois cent mille piastres par année, on voit quelle fortune le collecteur fait chaque année, durant les mois de mai et juin, attendant

que les nubergistes et autres viennent payer leurs licences.

Heureusement que le gouvernement Mercier va mettre une fin à cet état de choses et qu'il va payer un salaire raisonnable aux percepteurs et qu'il va abolir ces scandaleuses commissions œuvre de Chapleau, des Mousseau et des Ross.

LES HONORAIRES DES AVOCATS.

L'Hon. F. Langelier, l'un des plus célèbres avocats de la Province, a reçu trois mille piastres pour défendre nos intérêts dans une des causes les plus importantes pour notre autonomie provinciale.

Grand scandale chez nos bons bleus qui ne peuvent en croire leurs yeux ni leurs oreilles.

Néanmoins, ils ne disent rien, et même assurent que tout est pour le mieux quand on leur montre les quelques faits suivants:

En 1882, M. Laeste, conseiller législatif et avocat de M. L. A. Sénéchal a reçu cinq mille piastres pour examiner le contrat de la vente du chemin de fer du Nord à son client Sénéchal.

Le même M. Laeste et ses associés ont reçu du gouvernement:

Taxe commerciale.....\$21,635.70
Ils ont collecté..... 5,700.00

Dans la cause des ex-hibits—une affaire de dix cents—qu'ils ont perdue.....\$11,138.82

Et combien d'autres sommes qu'il serait trop long d'énumérer.

Ne voit-on pas l'intention évidente de tromper; l'hypocrisie qui se trahit à chaque parole, l'avidité inasouvie qui rage, et la fureur de se trouver éloignés de la caisse qu'ils savaient si bien voler.

Electeurs, en allant voter, rappelez-vous ces faits, et votez pour M. Dostaler, le candidat du gouvernement Mercier qui ne vous a fait que du bien.

QUELQUES QUESTIONS.

On nous écrit ce qui suit:

Il est bien connu que le comté de Berthier a reçu du gouvernement Mercier toutes les faveurs, tous les octrois, tous les avantages qu'il a demandés.

Ne serait-ce pas une noire ingratitude de voter contre son candidat, M. Dostaler?

Il est indubitable que le comté attend encore beaucoup du gouvernement pour le développement de ses ressources et la prospérité de ses institutions.

Croyez-vous qu'en élisant M. Savignac, un adversaire du gouvernement, vous en obtiendrez beaucoup de faveurs?

Quel intérêt le comté de Berthier a-t-il à se mettre en opposition au gouvernement qui a tant fait pour nous tous?

En quoi et comment M. Savignac peut-il nous servir?

En rien.

En quoi et comment peut-il nous nuire?

De toutes les manières.

Par reconnaissance et par intérêt, votons donc en masse pour M. Dostaler et contre M. Savignac.

UN ÉLECTEUR CONSERVATEUR.

ECHOS DE LA LUTTE.

Depuis le commencement de la semaine, nous recevons de toutes les paroisses du comté les meilleures nouvelles en faveur de la candidature de M. Dostaler.

Nos bons amis de Québec, MM. Langelier, Turgeon et Turcotte, les vaillants lutteurs de Joliette, Rimouski et Québec-Ouest, sont venus par leurs paroles éloquentes et leurs arguments irréfutables en faveur de la bonne administration du gouvernement-Mercier, réchauffer le zèle des électeurs du Comté de Berthier et confondre les adversaires du gouvernement partout où ils ont pu les rencontrer.

Hier, à l'assemblée qu'il y a eu

des deux partis, à l'île Dupas et à St Norbert, nos amis ont remporté un succès sur toute la ligne.

M. Tassé de la *Minerve*, se rappellera longtemps de la fameuse râclée que lui a administrée M. Chs Langelier.

Elle a été tellement forte que ce pauvre M. Tassé n'a pu se rendre à St Norbert hier soir.

M. Beausoleil a fait aux îles et à St Norbert hier un exposé de la situation financière tellement clair et tellement précis que les électeurs des deux partis n'ont pu s'empêcher d'en faire un grand éloge.

Aux deux assemblées, le candidat national M. Dostaler a expliqué son programme dans un bon discours qui a été fort goûté des électeurs.

MM. Turcotte, Turgeon et Pelland ont réduit à néant le petit boniment que MM. Savignac et Allard ont appris et qu'ils répètent dans toutes les assemblées.

En somme ces deux assemblées nous ont été tout à fait favorables, et les paroisses de l'île Dupas et de St Norbert donneront cette année des majorités plus considérables que jamais au candidat national.

Il y a aujourd'hui une assemblée à St Barthélemy, convoquée par M. Savignac. MM. Langelier, Turcotte, Turgeon, Pelland, et l'Hon. A. H. Paquet sont là pour soutenir la cause nationale.

Il n'y a pas de doute que nous aurons là encore un grand succès.

Lavaltrie, Lanoraie, St Nichel des Saints, St Gabriel de Brandon, et St Damien nous envoient aussi des nouvelles des plus rassurantes.

Dans toutes les assemblées M. Savignac se plaint d'avoir été forcé d'accepter la candidature; et bien, nous croyons que les électeurs du comté de Berthier, vont maintenant faire leur devoir en le forçant de retourner dans ses pénates d'où il n'aurait jamais dû sortir au dire même d'un grand nombre de conservateurs modérés.

Les assemblées se succèdent avec un succès de plus en plus marqué pour nos orateurs. Il n'y a pas à nier que l'élément agricole votera jusqu'à l'unanimité pour le candidat national, M. Dostaler, cultivateur pratique lui-même.

Avec la générosité et la largeur de vues qui le distinguent, M. Savignac a eu l'audace de proposer à M. Dostaler, de fermer la bouche à tous les orateurs venus pour nous prêter leur concours, et de continuer la lutte seul avec lui.

M. Dostaler a répondu avec raison qu'il n'avait pas le droit de priver les électeurs de Berthier d'entendre les choses instructives que les orateurs des deux côtés ne manqueraient de leur apprendre.

La vérité, la voici: c'est que M. Savignac jalouse les succès de nos orateurs et des siens: il l'a démontré à la grande assemblée de Berthier quand il a refusé la réplique à son propre chef, M. Taillon.

M. Tassé affirmait à l'assemblée de l'île Dupas que Sir John A. McDonald n'était pas l'ennemi de notre autonomie et de nos institutions provinciales.

M. Tassé a la mémoire courte.

Vous avez donc oublié les empiètements de votre chef au sujet de la nomination des Juges de paix et des conseillers de la Reine.

Et sa loi des licences que le Conseil Privé lui a fait renvoyer?

Et sa législation au sujet des cours d'eau et des réserves indiennes?

Et sa loi inique de 1883 pour l'accaparement de nos chemins de fer locaux?

Et la loi du cens électoral enlevant aux conseils municipaux la confection des listes électorales?

Et que d'autres faits, futiles en apparence, dénoncent la politique tortueuse, machiavélique, du premier ministre fédéral.

Voilà, M. Tassé, quel sera le jugement impartial, désintéressé, de l'histoire politique.

Qui serait magistralement embêté si M. Savignac était élu?

M. Victor Allard et plusieurs autres conservateurs *ejusdem farinae*.

Electeurs de Berthier! Allez-vous vous laisser duper par les fausses déclarations de M. Savignac? Il dit partout qu'il est candidat indépendant, et, qui voyez-vous à ses côtés? Des bleus, comme MM. Taillon, Tassé et consorts; des bleus comme M. Taillon qui supporte les protestants fanatiques qui veulent nous détruire et qui est le chef politique accepté par le *Witness* l'organe des protestants les plus intolérants; des bleus comme M. Joseph Tassé qui d'un bout de l'année à l'autre insulte

te notre parti, vilipende les hommes les plus respectés qui sont nos chefs. Voilà le faux candidat indépendant que l'on offre à vos suffrages. Rappelez-vous le bon vieux proverbe ; "dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es."

NOMINATION.

La nomination a eu lieu mercredi dernier. Les candidats sont MM. Dostaler et Savignac. Comme il y avait eu une grande assemblée du Comté la semaine précédente, il n'y eut pas de discours ce jour-là.

Conseiller ; Adolphe Roch, J. P., Joseph Laporte, Jérémie Boivin, Joseph Coulombe, Hector Dubois, Joseph Roch, L. P. Dubeau, F. X. Alfred Roch, Norbert Contré, François Laporte, Gabriel Roy, Louis Fréchette, Joseph Fréchette, Henry Fréchette, Noé Roy, David Fréchette, François Fréchette, Rémond Roch, Sullivan Denis, Rodrigue Pelland, Louis Lavallée, Samuel Champagne, Benonie Champagne, Azarie Champagne, Xavier Héneault.

les habitants de cette province, que vous représentez. Mon gouvernement a décidé de continuer, autant que possible, de convoquer la législature pendant l'hiver, de bonne heure, afin de vous permettre de terminer vos travaux parlementaires avec le printemps, si vous le désirez.

trionphe des prétentions légitimes de la province ; et il vous invite, d'une manière toute spéciale, à considérer, avec soin, les résolutions qui vous seront soumises, à cet égard, et qui sont destinées à hâter la solution de cette importante question.

GRANDE VENTE A SACRIFICE ! Etant décidé de quitter Berthier sous quelques mois et de fonder entièrement la balance de mon stock qui est considérable, je vendrai d'ici à ce temps, à 20 pour cent au-dessous du prix coûtant tout ce qui me reste de marchandises qui consistent en Épiceries et Securies de toutes sortes, Joints d'arbres les plus diversifiés et les plus beaux, Assortiment complet de Couteaux de Noël et du Jour de l'An, Boîtes de Toilette en porcelaine, Boîtes à Ouvrage, Album en porcelaine et en cuir, Tapisseries bien assorties, Bisuits, Oranges, Citrons, Thé, depuis 8 cents à 25 cents la livre, Café de toutes sortes, etc., etc.

Libéraux et conservateurs nationaux rappelez-vous l'alliance patriotique que vous avez faite sur le Champ de Mars à Montréal après la pendaison de Riel.

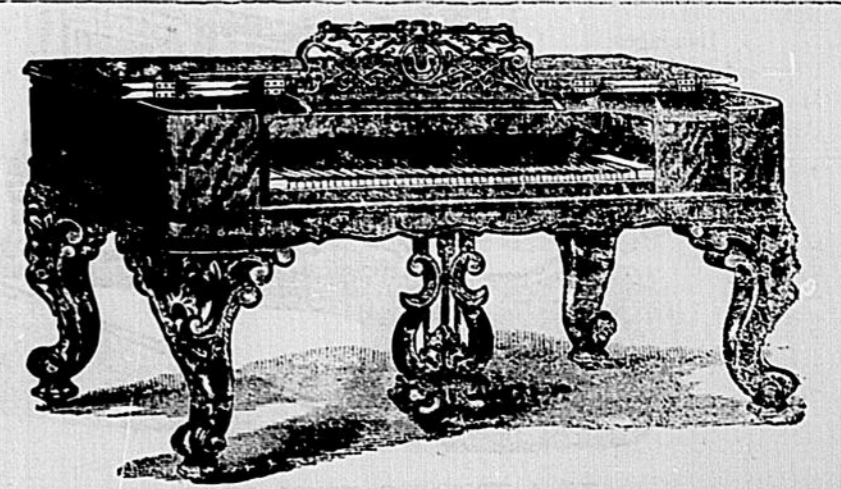
VILLE DE BERTHIER. Cléophas Beausoleil, M. P., Amateur Demers, W. G. McConnel, Conseiller, M. A. L. Aubin, C. A. Chênevert, F. J. Amateur Demers, Georges Lécuyer, Rémi Lafontaine, Joseph Bacon, Alfred Lavallée, William Piché, Archibald Halston, Alfred Robillard, Nicolas Lenoir, Eugène Gaudron, Hilaire Beaulieu, Paul Gaudron, Auguste Gaudron, Honoré Desrosiers, Auguste Moreau, J. Edouard Lécuyer, Louis Chiquette, W. Héneault, Roméo Roch, Elie Pellerin, Octavienne Bacon, Paul Roch, Arthur Baron, Benonie Lafontaine, Maxime Lafontaine, Elie Bruneau, J. A. E. Généreux, Louis Farly, Alexis R. Bellefleur, F. X. Piché, Paul Bayeur.

ST GABRIEL DE BRANDON. J. O. Michaud, J. E. Archambault, Benjamin Durocher, Louis Jacques, Alfred Beausoleil, Eusebe Gervais, Charles Dubeau, E. Beausoleil, Clovis Pelletier, Pierre Charette, Philéas Lavallée, Isaïe Chevrete, Raymond Gélinas, Narcisse Archambault, père, Narcisse Archambault, fils, Joseph Bolduc, Joseph Archambault, Joseph Charette, J. Bellemare, Azarie Granger, Thadée Lavallée, M. O'Heir, P. A. Monday, F. X. Beausoleil, Pierre Béliveau, Dr J. D. N. Dubeau, F. B. Germain, Maxime Lavallée, Nazaire Granger, Joseph Bonchard, Joseph B. Champagne, Onésime Sarasin, Paul Farly, Rémi Tellier, Joseph Bibault, F. X. Lagaré, Georges Rondeau, Joseph Racine, Sulpice Champagne, Benonie Lanoie, David Béliveau, Antoine Bastien, Joseph Beausoleil, Joseph Granger, Edwin Remington, Maxime Miville Deschênes, Simon Aubin, François Rondeau, Léandre Beausoleil, Ulric Granger.

ST DAMIEN. Onésime Fiset, Louis Beausoleil, Joseph Guibault, Edmond Mondor, Joseph Barré, William Thériou, Isaïe Granchamp, Xavier Grandchamp, Onésime Lafontaine, Thomas Mondor, Félix Guibeault, Pierre Gréneau, Léon Gaudry, Eugène Lafortune, Joseph Clermont, Isaïe Provost, Léandre Bruneau, Georges England fils, Georges England père, Louis Beausoleil, Philéas Coutu.

COMITE CENTRAL Parti National Rue Edouard, BERTHIER. DANS L'ANCIEN MAGASIN DE CHAUSSURES DE M. J. CANE & CO., PRESQU'EN FACE DU MARCHÉ.

Laurent, Laforce & Bourdeau, 1637—Rue Notre-Dame—1637 MONTREAL.



IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU, vu que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre piano HARDMAN, New-York que nous vendons depuis 20 ans, MARSHALL & WENDELL, Albany, N. Y., depuis 30 ans et STEVENSON & CIE, depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup plus beaux dans les comités religieux, et dans l'église de la société de la province de Québec.

Echos de la nomination

M. ALLARD ET SON CANDIDAT. Ils vont bien, les amis de M. Savignac ! A preuve, le candidat de M. Victor Allard, son principal agent électoral. C'était le jour de la nomination, en face de l'Hôtel Guillemette. De nombreux partisans de M. Dostaler qui l'avaient accompagné jusqu'au bureau de l'officier-rapporteur où il allait déposer son bulletin de présentation, étaient à converser paisiblement en face de l'Hôtel Guillemette, quand survint le susdit M. Allard. D'où venait-il et où allait-il ? Mystère ! Mais ce qu'il a fait ce jour-là est connu de plus de cent électeurs. Il a traité avec une légèreté outragante la candidature de M. Savignac ; Il a exprimé son regret d'avoir déserté le drapeau national après s'être franchement rallié sous ses plis ; Il a sollicité nos amis de ne pas lui tenir compte de son attitude actuelle qui lui était imposée par les circonstances ; Il a montré qu'il serait affligé du succès de M. Savignac, et qu'il verrait avec plaisir l'élection de M. Dostaler ; Et pour terminer l'affaire—o conviction ! voilà de tes coups !—il a invité tout le monde à trinquer avec lui. Ce petit stratagème en dit plus que des colonnes sur le compte de M. Allard qui, dans cette élection-ci, n'a pas même la délicatesse de cacher son antipathie pour son candidat.

ISLE DUPAS.

Louis Sylvestre, Zénon Courchesne, Louis Job Plante, Paul Grandpré, Narcisse Soay, Paul Chevalier, Simon Plante, Narcisse Sylvestre, Louis Plante fils d'Alexis Edouard Désy, Joseph Stanislas Sylvestre, Hercule Lafortest fils, Pierre Guévremont, Dolphis Guertin, Onésime Richard, Wilfrid Courchesne, Edmond Sylvestre, André Plante, Alfred Plante fils d'André, Gilbert Massé, Honoré Plante, Pierre Plante fils d'Alexis, Ugel Farly, Joseph Massé, Elie Girard, Rémi Lavigne, Léon Farly, Paul Sylvestre, Alfred Désy fils d'Hilaire, Hercule Lafortest, père, Louis Michel Désy, J. Bte. Sinaé Chevalier, Etelmar Désy, Alfred Plante, Didace Guévremont, Louis Honoré Sylvestre, Louis Valois fils de Pierre Alexis, Pierre Valois fils d'Alexis, Louis David Dandouneau.

ST CUTHBERT

Dr A. H. Paquet, Sénateur ; Philippe Destremes, Calixte Gaultier, William Mayer, Amable Comartin, Joseph Payette, Ludger Turcotte, Prosper Dauphin, Octavien Chaput, François Tellier, Antoine Carpentier, Dolphis Carpentier, Onésime Chaput, Hercule Lafontaine, Pierre Carpentier, Jean alias Joseph Sauvageau, Narcisse Généreux, Flavien Grandpré, Bernard Riberty, Jean Baptiste Lafontaine, Ambroise Barrette, Elie Grandpré, Octavienne Roberge, Edmond Grandpré, Joseph Marchand, Jérémie Dubois, Edouard Dubois, Henry Dauphin, Joseph Durand, Onésime Bourgeois, Joseph Chaput, Xavier Morel, Iréné Dufault, Joseph Dauphin, Dosithe Lafontaine, Gonzague Brizard, Jérémie DesRoches, Jean Baptiste Destremes, Hercule Manègre, Elize Grandpré, Norbert Fafard, L. P. A. Roberge.

DISCOURS DU TRONE.

Voici le texte du discours qui a été prononcé, mardi après-midi, par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Angers, à l'ouverture de la législature provinciale à Québec : Honorable M.M. du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative, Je vous souhaite, à tous, une cordiale bienvenue, dans cette enceinte législative, dans laquelle vous allez discuter les plus graves intérêts de ce pays, et je vous offre les vœux que je fais, au commencement de cette année, pour votre bonheur et votre prospérité, et le bonheur et la prospérité, de vos familles et de tous

LANORRAIE.

Joseph Champagne, Médard Hervieux, Isaac Champagne, Joseph Hervieux, Atchez Champagne, Xiste Stingue, Norbert Coutu, Joseph DesRosiers, Eugène Martel, Camille Champagne, Siméon Lallier, Joseph Robillard, François Bourdon, Joseph Champagne, Joseph Bonin, Damien Bonin, Maxime DesRosiers, Louis Sem Lafontaine, Dosithe Bonin Louis Marion.

LAVALTREIE

Modeste St Pierre, Joseph Chevalier, Dr Marsolais, Téléphore Picard, Joseph Riquier, Mocaré Delorme, Antoine Perreault, Pierre Lacombe, Félix Héto, Onulph Lacombe, J. Edouard Mousseau, Max. Robillard, Antoine Perreault, Joseph Giguère, Arthur Giguère, Zéphirin Giguère, Jean Lacombe fils d'Alexandre, Joseph Prud'homme, Jean Bte Cadran dit St Pierre, Jean-Bte Boisjolie, Prins Giguère, Napoléon Giguère, Pierre Perreault, Moïse Vaillant, Alfred Martel, Joseph Perreault, Joseph Rivest, Pierre Grenier, Joseph Grenier, Edouard Cailloux, Antoine Forest, Joseph Forest

ST NORBERT

Jérémie Coulombe, Maire ; Arsène Denis, Conseiller ; P. David Fréchette, Conseiller ; Octavien Roch,

BOISSEAU FRERES,

235 & 237, RUE ST-LAURENT,
MONTREAL.

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.

Nous mettons en vente comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de GANTS de KID seulement 25 cents la PAIRE.

AUSSEI:—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Aurore, seulement 69 c.; Soie pongée uni, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 69 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etouffe à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.

N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.

Nous recommandons comme extrême bas prix:—Nos Habilllements drap faits sur mesure depuis \$8.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

Boisseau Freres,

235 & 237, Rue St-Laurent, — MONTREAL.

6 avril 1889.

L'IMPERIAL DE LONDRES,

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,000.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'Assurance sur la Vie.

Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00 pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

MM. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guilbault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, les prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

EUGENE GOUDRON,

Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

Président: PROSPER ALLARD.

Gérant: P. GOUDRON

LA

Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

Incorporée 1887.

Capital Autorisé, \$30,000.

FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudrons, Canards, Poêlons, Sinks, Auges, Fers à Repasser, Ronds de Tuyaux, Portes de Fours, Portes de Cheminées, Porte-Allumettes, Couteaux à Tabac, Boîtes de Roues, Serre-joints, Goudron, patentes, Presses copie-lettres Refouisseurs de Bandages, Pliques de Ditto Machines à filletter, Poids pour Chevaux, et., etc.



FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Peintures pour Granges et Ecuries, Targettes de Chassis, Verroux, Erous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix.

Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix de marché.

Manufacture à Berthier, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maire de Berthier

ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHIENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

A GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE—SOREL P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT

RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

NOË PICHÉ,

HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.

ST-BARTHELEMY.

Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de toutes collections et agences quelconques

1er Mars 1889.—1a.

HILAIRE GENDRON,

HUISSIER,

ST-MICHEL, DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.

16 nov. 1888.

DR C. LAFONTAINE,

MEDECIN et PHARMACIEN,

RUE EDOUARD — BERTHIER

DR. W. A. HENAULT,

Coin de la rue de l'Église,

BERTHIERVILLE.

Consultations: 9 à 11 a.m.; 4 à 5 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la pharmacie.

DR NOLIN, L. C. D.

Chirurgien-Dentiste

63 RUE GEORGES — SOREL.

Viendra à Berthier au bureau du Dr Lafontaine, tous les premiers lundis et mardis de chaque mois. Pour plus amples informations s'adresser aux Drs Lafontaine et Héneault.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, et c.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER,

COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM, BERTHIERVILLE.

Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, — MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Acquète et vend lettres de Change et Titres sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour détails, fixes, 4 pour cent d'intérêt.

Pour autres informations, s'adresser au gérant,

A. GARIÉPY,

RUE EDOUARD, BERTHIER

ASSURANCE contre le FEU

PHENIX DE LONDRES

ANGLETERRE.

ETABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Etablie en 1804.

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie..... \$ 75,000,000

Surplus au fond de réserve..... 3,000,000

Responsabilité des Actonnaires Limitée. Dépôt au Gouvernement fédéral.

Pour la garantie des assurés Canadiens..... \$187,043.00

Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER.

P. TELLIER.

NOTAIRE.

— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —

Feu-Vie

A CID NTS ET MARIN,

RUE EDOUARD, — BERTHIER

30 nov. '88.

F. J. A DEMERS, HORLOGER & BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an. Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE. PROPRIÉTAIRES.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD — BERTHIERVILLE

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes:

Northern Fire Assurance Company, City of London Insurance Co. (Limited), Queen Insurance Company, Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine) La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents, Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL:

W. F. JOHNSTON, AGENT, 10 12 & 14 RUE DU PORT.

— Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell —

Drs Trestler & Glebensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, — MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz bilairin, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLEBENSKY, L. C. D.

30 nov. '88.

FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARATOIRES, POELES A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier RUE DU MARCHE,

BERTHIER.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, JANVIER 1889.

LÉGUMES

Patates, le minot.....	\$0 25 à 30
Oignons, le minot.....	à
Fèves, le minot.....	à
Oignons, la tresse.....	0 8 à 10
Choux des Etats-Unis..	0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée.....	0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot.....	\$..... à
Pois, le minot.....	0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot.....	0 60 à 70
Avoine, le minot.....	0 45 à 0 50
Sarazin, le minot.....	0 60 à 0 70
Orge, le minot.....	à
Gaudriole.....	à
Graine de mil.....	à

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple.....	\$1 20 à 1 5
Oies, la couple.....	à
Poules, la couple.....	0 25 à 0 30
Pigeon, la couple.....	0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb.....	07 à 8
Beuf, 100 lb.....	6 00 à 7 00
Porc frais, la livre.....	11 à 12
Lard salé.....	10 à 12
Porc frais, 100 lbs.....	6 00 à 7 00
Mouton, jeune quartier.....	35 à 55
Veau, jeune quartier.....	40 à 50

FARINE

Farine en quart.....	4 70 à 5 70
Farine en poche, 100 lb	2 20 à 2 50
Farine de blé d'Inde.....	1 75 à 1 90
Farine de gruau.....	3 25 à 3 50
Sarasin.....	à

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb.....	15 à 20
Beurre salé.....	18 à 20
Œufs frais, la douzaine	12 à 15
Laine, la lb.....	30 à 35
Laine filée, la lb.....	60 à 75
Savon.....	06 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb.....	\$ 12 à
Miel en gâteau, la lb.....	12 à 15
Sucre d'érable, la lb.....	07 à 8
Graisse, la lb.....	12 à 0 15
Tabac en feuille, la lb.....	08 à 0 15
Paille, le 100 bottes.....	5 00 à 5 50
Foin, le 100 bottes.....	5 50 à 6 50
Peau de bœuf, la lb.....	4 à 4
Peau de veau.....	8 à 0 10
Sirop d'érable, le gallon	90 à 1 00
Peau de mouton, jeune.	60 à 0 75
Cochon vivant, jeune.....	3 00 à 4 00

CHANDS DE BERTHIER.

Avoine..... par 36 lbs.	\$0 45 à 50
Sarasin..... par 50 lbs.	50 à 70
Orge..... par 50 lbs.	à
Pois..... par 66 lbs.	85 à 90
Graine de lin par 60 lbs.	à
Fèves..... par 60 lbs.	à
Bé de semence.....	1 50 à 1 60

MESDAMES.—Sollicité par un grand nombre de malades et encouragé par les nombreux témoignages privés, mais flatteurs, que nous avons reçus des différentes parties des Etats-Unis, nous avons résolu de présenter aux dames Canadiennes "LE RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME" qui est le résultat d'une pratique de quinze années. Nous ne voulons pas réclamer pour ce remède des qualités qu'il ne possède pas. Ce n'est pas un remède qui guérit toutes les Maladies. Il y en a déjà trop de ces fameux remèdes-là. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que cette préparation renferme les principes les plus précieux pour guérir ces milles et une maladies communément appelées "BEAU MAL". Le Dr. Courteau de Line Beck nous écrit: "J'ai des preuves incontestables que votre "Régulateur de la Santé de la Femme" guérit presque n'importe quelle maladie qui altère la Santé de la Femme tant il a de pouvoir et de force à opérer la guérison, dans le système. Ce remède est un bienfait réel et est considéré comme la sauvegarde de toute demeure. Nous recommandons aussi nos "Female Porous Plasters". Ce sont les meilleurs emplâtres pour les femmes. Elles arrêtent presque instantanément toutes les douleurs. Essayez-en une et vous les recommanderez à vos amies. Dépôt à Montréal: Dr J. Leduc, Picault et Contant, et tous les pharmaciens en gros. Pour renseignements adressez-vous par lettre au propriétaire.

Dr J. LARIVIÈRE, Manville, R. I.

A VENDRE.

L'Histoire de la Science et de la Paroisse et du Comté de Berthier. Prix: 50 cts. S'adresser à ce bureau.

A Vendre.

Un magnifique moulin à bois tout neuf de 25 pieds par 80 avec deux scies rondes marquant par la vapeur (1 douze pouces) situé dans le meilleur endroit de la paroisse de St. Cuthbert. Avec de plus un moulin à bardeaux, foulon et presse. Conditions faciles. S'adresser à

M. PAUL LAVALÉE, de St. Norbert, 10 mai 1889.—1m.